

Lagnieu, le 1er août 2024,

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer que la foire annuelle de la Saint Martin se tiendra le **samedi 16 novembre 2024** de 8h00 à 18h00. L'installation des forains se fera à partir de 6h00.

Si vous souhaitez y participer, les documents suivants sont à nous retourner au plus vite :

- La fiche d'informations jointe au présent courrier complétée,
- Les statuts (uniquement pour les associations),
- L'attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité,
- Une copie de votre carte professionnelle recto verso en cours de validité,
- Le paiement par chèque de votre droit de place, à l'ordre du Trésor Public,
- Une enveloppe timbrée, libellée à votre adresse,

L'ensemble de ces pièces est à retourner à l'adresse ci-dessous **avant le lundi 4 novembre 2024** :

Mairie de Lagnieu
A l'attention du régisseur-placier
16 rue Pasteur
01150 Lagnieu

Informations diverses :

- Le prix du mètre linéaire est fixé à **3,85 €** (délibération du 07/12/2023).
- Le véhicule fait partie de votre emplacement et doit tenir entièrement à l'intérieur de ce métrage.
- L'emplacement demandé ne pourra excéder la profondeur de 5 mètres, véhicule compris
- La commune ne fournit ni matériel, ni électricité.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Le nombre de place étant limité, les dossiers arrivés en premier seront priorités

Si votre dossier est retenu, vous recevrez par courrier :

- un laissez-passer sur lequel figure votre numéro d'emplacement
- un reçu de paiement

En cas de nécessité, nous restons joignables soit par mail à marchefoire@mairie-lagnieu.fr ou par téléphone au **04.74.40.19.77**.

Régis PLASSARD
Régisseur placier